

25^{c.}

Journal du Lot

25^{c.}

ORGANE REPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	11 fr. 60	21 fr.	38 fr.
Autres départements.....	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 34 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d° —).....	3 fr. 50
» 2 ^e page (— d° —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Des choses qu'il ne faut pas se lasser de répéter surtout au moment où certains recommencent à parler comme si on les avait oubliées alors qu'on continue à en souffrir !

Samedi, 284 députés ont voté contre les mesures financières du gouvernement, sacrifiant ainsi le salut public à ce qu'ils croient être leur intérêt électoral...

Ils savent pourtant combien est grand le péril et combien il est pressant ; ils savent pourtant que ces projets apportent un remède nécessaire et urgent ; ils savent aussi que toutes leurs protestations ne sont que verbiage et démagogie, qu'ils n'ont rien de sérieux à mettre à la place de ce qu'ils critiquent et que d'ailleurs, fussent-ils détenteurs d'une panacée miraculeuse, ils n'ont ni le temps ni les moyens de l'appliquer. Leur opposition n'aurait pu aboutir qu'à détruire et à ruiner. Elle aurait créé d'abord une crise ministérielle d'où ils étaient impuissants à nous sortir puis leur accord aurait cessé avec leur victoire, puisque rassemblés pour renverser ils se seraient divisés et combattus tout de suite après, et puisqu'ils étaient incapables de constituer un gouvernement autant que de trouver une majorité. En résumé, ils nous poussaient à un désordre sans nom et sans issue où le régime aurait perdu ses dernières chances.

L'attaque avait été conduite par M. Jules Moch qui ne mérita jamais si bien son nom sans pendant qu'il s'avérait l'un des plus désastreux gouvernements du désastreux Front populaire ! Tandis qu'on s'efforce d'arracher la France à la ruine, qu'il lui avait si bien préparée, ces malheureux devraient au moins se taire et se cacher.

En place de quoi, ils payent de culot et reprennent leur ancienne méthode d'opposition qui consiste à dénigrer tout ce que les autres font, à jurer qu'ils sont seuls à savoir ce qu'il faut faire et que s'ils avaient le pouvoir... Ah ! s'ils avaient le pouvoir, on en verrait des merveilles.

Seulement, ces boniments de foire ont perdu leur vertu magique parce qu'on a jugé les bonisseurs à l'œuvre. On les a vus au pouvoir. On les a même assez vus. Et l'on sait ce qu'ils y font.

Ce sont même des choses qu'il ne faut pas se lasser de rappeler surtout dans le moment où ils recommencent à parler comme si on les avait oubliées ; alors qu'on continue à en souffrir.

Notre confrère Louis Rollin a dressé un tableau résumé qui fait bien ressortir quelques résultats de leurs méfaits. Nous voulons le reprendre d'après lui, car il comporte des éléments de comparaison que tout un chacun peut vérifier...

On se rappelle la furieuse campagne du Front populaire, ses cortèges burlants, drapeaux rouges déployés, poings tendus dans un tumulte de passions et de haines ! Contre quoi réclamaient-ils ? Il protestait parce qu'on affamait le peuple, qu'on l'acablait d'impôts et parce qu'on compromettait la paix.

Il arrive donc au pouvoir en 1936 pour prodigier l'abondance au peuple, pour diminuer les impôts, pour abattre le fascisme et assurer la paix. C'est ce qu'il avait promis.

Et voici ce qu'il a fait :
Avant juin 1936, le pain — symbole de la vie du peuple — valait 1 fr. 60 au lieu de 3 fr. 05 aujourd'hui ; le litre de vin valait 1 fr. 35 au lieu de 2 fr. 85 ; le café valait 8 fr. au lieu de 11 fr. ; le sucre valait 3 fr. 25 au lieu de 5 fr. 75 ; le paquet de tabac 2 fr. 50 au lieu de 3 fr. 50 ; le timbre-poste 0 fr. 50 au lieu de 0 fr. 90 ; le ticket de métro valait 0 fr. 90 au lieu de 1 fr. 30, etc. Bref, l'indice de la dépense d'une famille ouvrière de 4 personnes à Paris était à 478 au lieu de 689. Quant au franc, il en fallait 75 pour acheter une livre sterling, au lieu de 178.

Les résultats de cette entreprise de ruine nationale qu'a été le Front populaire se peuvent mesurer encore à d'autres chiffres non moins convaincants qui révèlent la baisse effroyable de notre situation économique comme le thermomètre marque la baisse de la température. En 1935, le

déficit de notre balance commerciale atteignait à peine 5 milliards tandis qu'il a dépassé 18 milliards en 1937. Quant aux impôts que ces menteurs avaient juré de diminuer, ils ont été augmentés de quelques 20 milliards. Nous ne parlons pas de la désorganisation sociale, des grèves, des désordres dans la rue, des émeutes encouragées puis durement réprimées, des manifestants fusillés comme à Clichy et à Tunis...

Ah ! il n'y a pas à dire, le peuple l'aura senti passer le Front populaire dont ce bilan de désastre présente un faible exposé du mal qu'il aura fait au pays.
Pour la politique extérieure, on peut dire que ces pacifistes nous ont amenés aux bords de la guerre, que ces défenseurs de la démocratie ont fortifié la dictature et que ces ennemis du fascisme ont contribué à grandir la puissance d'Hitler et de Mussolini jusqu'à en faire les maîtres du continent.

Il est juste d'inscrire quelques compensations à leur actif.

Ainsi, comme la France manquait évidemment de fonctionnaires, le Front populaire en a créé près de 180.000 de plus. En outre, il a « nationalisé » de nombreuses usines, ce qui permettait à M. Paul Reynaud de lancer à un imprudent interrupteur cette cinglante réplique : « Oui, c'est vrai, vous avez nationalisé les usines d'aviation. Mais je vous le demande : où sont vos avions ? »
Bien sûr ! Front populaire et prospérité ! Nationalisation et production !... Il faut choisir et l'on ne peut pas avoir l'un et l'autre. Espérons que cette fois le choix est fait et bien fait !

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Morale et mœurs

On connaît le principe de la morale hégléenne : « L'histoire du monde est la raison réalisée. Son plan est connaissable : il confie à des nations particulières des missions qui surpassent la justice et la moralité. » C'est le principe même fondamental et essentiel de l'hitlérisme. Tout est naturellement permis au gouvernement hitlérien, hormis les antiques et stupides croyances à la justice, à la tolérance, à la liberté, à l'humanité. Tout ce qui peut faire obstacle à la « mission » du peuple hitlérien : libéralisme, respect de l'inviolabilité de l'individu, respect des religions, n'est que l'effet d'une sentimentalité vaine, une dangereuse excitation aux masses.

Il va de soi qu'il n'est pas de doctrine plus opposée que cet hitlérisme hégléen au libéralisme et à l'idéalisme des Américains. L'hitlérisme est naturellement devenu pour eux, depuis l'assassinat du chancelier Dollfus et à chaque nouvelle expérience, le régime, non seulement indésirable, mais fauteur des crimes les plus révoltants contre la justice et la civilisation, au bref, le plus détestable, le plus inhumain des régimes. Depuis la fameuse proclamation de M. Roosevelt, le 16 juin 1936, et sa dénonciation de « la menace cachée du fascisme », jusqu'à l'historique discours de Chicago, le président des Etats-Unis n'a cessé de s'élever avec une extrême violence contre le « régime de la terreur et du déréglément international ».

L'extension brusquement donnée aux persécutions religieuses a changé l'irritation de l'opinion en exaspération, puis en révolte.

Dans son remarquable ouvrage, L'Américain tel qu'il est, M. Nicolas Murray Butler écrit : « Il serait un pauvre observateur des mœurs américaines celui qui n'apercevrait pas quelle puissance a la religion chez le peuple... Le seul fait, aux Etats-Unis, de n'avoir aucun rapport avec les Eglises constitue un défaut de respectabilité, comme celui de n'avoir aucune occupation régulière. »

Sait-on qu'il se trouve, aux Etats-Unis, plus de deux cent mille églises, cent soixante mille ministres de la religion et plus de trente-deux millions de fidèles pratiquants ? Dans les petites villes et villages, le ministre exerce, en toute matière, une grande influence et l'Eglise, par l'intermédiaire des œuvres, est partout un centre social autant que religieux. Chaque séance du Congrès de Washington et de la plupart des assemblées

Informations

Le budget au Sénat

La Commission sénatoriale du Sénat s'est réunie samedi, M. Gardey, rapporteur général, a fait un exposé d'ensemble sur la situation des finances publiques et a dégagé la physionomie du prochain budget.

La Commission a adopté l'ensemble du budget. Toutefois, les dispositions votées par la Chambre sur le régime du forfait, le bordereau de coupons, des abattements à la contribution nationale extraordinaire de 2 0/0 et la majoration de l'impôt général sur le revenu, ont été adoptées sans changement.

Par contre, la commission a repris dans leur ensemble, avec des modifications de détail, les propositions d'initiative gouvernementale relatives à la commission Reclus et à la commission dite « de la hache ».

L'accord de 1935 avec l'Italie

M. Bonnet avait soumis à l'approbation du conseil des ministres, la réponse française à la note du comte Ciano, déclarant caducs les accords Laval-Mussolini.

Cette réponse s'inspire des considérations qu'on a fait valoir constamment ces jours-ci dans les milieux diplomatiques français, à savoir que les accords de 1935, bien qu'ils n'aient pas été mis en vigueur, n'en constituent pas moins la liquidation de tous les différends pendants entre la France et l'Italie et que, dans ces conditions, le gouvernement français ne peut que prendre acte de cette dénonciation qui rétablit dans les relations franco-italiennes le « statu quo ante ».

Congrès socialiste

Le Congrès national du parti socialiste S.F.I.O. s'est ouvert, samedi, dans la salle de la mairie de Montrouge, toute tendue de draperies rouges.

Avant tout débat, l'Assemblée a voté, par 5.571 voix contre 1.594, une motion préalable, décidant la nomination d'une commission qui sera chargée de rédiger un texte susceptible de faire l'unanimité.

Les projets d'Hitler

Selon le correspondant du « News Chronicle » à Berlin, le chancelier Hitler discutera d'importantes questions politiques avec les amis qu'il a invités à passer les fêtes de Noël avec lui. On discutera la question de savoir si le récent discours de M. Chamberlain aux Communes crée ou non une situation nouvelle. Le bruit court que M. Hitler aurait tendance à y voir appel à l'Allemagne. On discuterait, paraît-il, deux gestes que l'Allemagne pourrait faire pour y répondre :

1. Une intervention de l'Allemagne pour le maintien de la paix entre l'Italie et la France.

2. Une action directe en vue d'un accord entre Londres et Berlin.

Le projet de voyage du docteur Funk à Londres, en janvier, sera également discuté.

Tension entre les Etats-Unis et l'Allemagne

Dans les milieux bien informés, on estime que, dans le discours qu'il prononcera à l'occasion de l'ouverture du Congrès, le 4 janvier prochain, le président Roosevelt soulignera la tension entre les Etats-Unis et le Reich, et déclarera que cette tension est une des raisons devant obliger les Etats-Unis à renforcer leur défense.

La gravité de cette tension n'est pas ignorée des milieux bien informés, qui envisagent la possibilité d'une rupture entre les deux pays. On rapproche la création d'une escadre permanente de l'Atlantique de la tension actuelle. Le département de la marine a annoncé que cette escadre sera composée de quatre cuirassés, huit croiseurs et vingt-cinq destroyers.

Des quatre cuirassés désignés, l'un, le « Wyoming », est actuellement désarmé, mais les trois autres sont en état de prendre le service.

Les membres de l'administration Roosevelt sont prêts à prendre toutes mesures de garantie et de sécurité pour les résidents américains, en Allemagne.

En même temps que ce sentiment religieux est profond, la liberté des croyances est complète. Il n'existe pas d'Eglises aux Etats-Unis. Toutes les religions sont admises et même les plus singulières. Un habile homme pourra se présenter comme la réincarnation du prophète Isaac et faire une fortune de cinq millions de dollars en quelques années si rien de sa vie privée ne choque la morale, ni n'entre en conflit avec les lois du pays.

En Espagne

Le Grand Quartier Général communique les indications suivantes sur les progrès de l'offensive sur le front de Catalogne :

Situation à 21 heures : Le front rouge est rompu. Notre cavalerie précède nos lignes de 40 kilomètres. De très nombreux villages ont été occupés. Deux combats aériens ont eu lieu au-dessus de Lérida, au cours desquels 23 appareils gouvernementaux ont été abattus.

Conspiration antijaponaise

On apprend de Shanghai que la police japonaise a découvert en Corée une conspiration ayant pour but la proclamation de l'indépendance de la Corée et sa séparation totale de l'Etat japonais.

Plus de 100 personnes ont été arrêtées.

EN PEU DE MOTS...

— Le gouvernement égyptien a autorisé la Compagnie Air-France à effectuer quelques voyages d'essai en vue de l'établissement d'une ligne aérienne France-Syrie via Tunis et le Caire.

— Il apparaît probable que le comte Ciano, ministre d'Italie, fera une visite en Yougoslavie, vers la mi-janvier, lorsque M. Stoyadinovitch, actuellement en Suisse, y sera lui-même de retour.

— D'après une note du maréchal Goering, les officiers allemands ne pourront plus désormais se battre en duel qu'avec l'autorisation expresse du Führer lui-même.

— Le cinquième Congrès national de la Fédération des Officiers de réserve républicains s'est ouvert à Montluçon, mardi matin. Depuis la mobilisation de septembre 1938, c'est la première grande assemblée d'officiers de réserve français.

NOS ÉCHOS

Grave question.

Brigitte est entrée dans ma chambre. Une assez vilaine moue dépare son gracieux visage.

— Quelle chose que ne va pas Brigitte ?

— Oh ! rien de très grave. Mais comme vous avez une bonne influence sur maman, je voudrais que vous obteniez d'elle une faveur.

— Je parle que vous avez le désir de partir aux sports d'hiver ?

— Oh ! ça, c'est entendu ; je file vendredi pour l'Alpe d'Huez avec « mon groupe ». Mais ce qui m'ennuie, c'est la forme de ma culotte.

— Elle ne va pas bien ?

— Elle ne va pas précisément mal, mais elle est norvégienne, et de quoi vais-je avoir l'air ?

— Vous voudriez la voir changer de nationalité ? Encore un peuple qui revendique !

— Non, mais vous savez bien que cette année il n'y a de possible que le pantalon à fuseau.

— J'avoue que je l'ignorais il y a encore un instant. Mais croyez-vous que cela vous gênera beaucoup pour skier d'être à la mode de l'an dernier ?

— Brigitte hausse les épaules et soupire : — Me gêner ? Pas exactement. Mais toutes mes amies seront « en fuseau ». Et le déteste me faire remarquer.

Mickey-Mouse interdit en Italie.

Qui se doutait que Mickey Mouse, le si populaire Polopino, pouvait être interdit en Italie, parce que « contraire à l'esprit impérial de la Révolution fasciste ».

C'est cependant chose faite. Ainsi a-t-on donné satisfaction à la Conférence nationale de la littérature enfantine qui, pour préparer les combattants de demain, demande l'exclusion absolue de toutes les importations étrangères, écrits ou illustrations et exige pour les livres et les journaux d'enfants « une inspiration strictement italienne, c'est-à-dire fasciste, mussolinienne et impériale, propre à développer l'orgueil de la race ».

Le moins qu'on puisse dire est que ce besoin ne se faisait guère sentir...

Trop cher !

Ce riche marchand retiré des affaires est entré dans une grande clinique pour se soumettre à une délicate opération : il s'agit de lui désarticuler l'épaule.

Examen fait, un grand praticien estime qu'il y a peut-être possibilité de sauver le membre condamné. Il entreprend le traitement avec une courageuse conscience professionnelle et réussit. Quand on lui présente la note, le marchand guéri fait la grimace et avec une stupeur douloureuse : — C'est bien cher, monsieur le docteur, c'est bien cher, car enfin, vous ne m'avez pas coupé le bras !

Noël.

Deux clochards devisaient l'autre jour à proximité d'un grand magasin de la rive droite à la porte duquel un

« Les Vacanciers »

XIV. — Chez de vieilles connaissances

(suite)

Tout en devisant ainsi amèrement sur une situation que la crise agricole des dernières années venait de conduire au paroxysme du mécontentement par trois gelées printanières presque consécutives, nos visiteurs rentraient à la ferme.

Jeannette avait servi une bouteille de ce fameux « Grand-Constant-Labarthe » jadis bu sur la table des Czars de Russie, avec des noisettes, des amandes et autres fruits. On trinqua à la prospérité des revendications rurales. De la terrasse, M. Brunel contemplait ce village de Hautes-Rives qui reste un oasis réfractaire à toute désertion :

— Tiens, vieux, voilà les assises puissantes de notre vieille France. Autour de cet ancestral ormeau vivent des familles dont le nom se perd dans la nuit des temps. Dans la bonne tenue du patrimoine, les chefs se sont toujours relayés sans défection. L'esprit d'économie y perpétue le foyer. Non seulement, il y a sous chaque toit un capital, travail disponible, mais parfois des louis d'or qui précautionneusement cachés dans des trous de muraille sont en réserve pour les mauvais jours. De la cave au grenier, c'est l'abondance, sans compter ces vieilles bouteilles des fêtes carillonnées, les pots de confits, les jambons au sel pour aromatiser les ratats, les colonies de volailles dans les basses-cours et les pigeons qui roucoulent dans ces pigeonniers de bourgeoisie prétention perpétuant les droits nobiliaires ancestraux. Que faut-il donc, grand Dieu, pour retourner les enfants à la terre ?

— Tant mieux, mon cher, si les cultivateurs de Hautes-Rives ont conscience de leur bonheur. Tant pis pour ceux qui n'ont pas su les imiter car tout ce que la nature offre ici à profusion, les ménagères des villes savent ce qu'il en coûte d'acheter des légumes défraîchis et ratatinés par les transports.

— Et voilà bien, conclut Jean Caroutain, la source de cette sournoise hostilité entre terriens et vacanciers. Chacun de nous, bien entendu, n'est jamais satisfait de son sort. Les vacanciers disent : « Ah ! ces sacrés paysans, ils nagent dans l'opulence des denrées et ils osent encore écrier leur détresse ; ils donnent les fruits aux cochons et préfèrent les laisser pourrir sous les arbres que de nous les vendre à un prix raisonnable ou nous en offrir. »

Et les paysans bougonnent : « Ah ! ces sacrés vacanciers qui viennent troubler notre quiétude en nous apportant les mœurs immondes des plages, cherchant à pervertir notre jeunesse, à la débaucher vers les villes, passant sans gêne sur nos terres pour marauder quelques fruits ou légumes et par-dessus se moquant de nos guenilles de travail, nous honorant à l'occasion d'un ironique salut... »

— C'est bien un peu ça, affirma M. Brunel : deux classes sociales en perpétuelle rivalité et qui n'arriveront jamais à s'entendre tant que le citadin accusera le paysan de spéculer sur lui et que le rural gémera d'être accablé d'impôts, de ne pas profiter des bienfaits des nouvelles lois sociales, jalouxant ceux qui, dans les villes, n'ont pas de cals aux mains et qu'il considère comme des parasites.

Mais déjà les feux du couchant ardoient sur les coteaux et traînaient sur les vignes de pourpres clartés. Prenant congé de cette belle famille de travailleurs, nos amis songèrent au retour.

(A suivre) Ernest LAFON.

XV. — Un émouvant sauvetage

Tout en devisant, nos deux amis s'étaient dirigés vers la ferme des Graves et ils s'arrêtaient, goûtant la paix du soir, devant la croix de la Mission où l'on ne se rassasia jamais de contempler le rupestre piédestal des Roches portant dans une vasque de lierre les restes du repaire féodal dominés par le svelte clocher que serlissent en demi-entour les agrestes collines.

Soudain, de l'île, montèrent de déchirantes clameurs. Dans cette passe du Lot où s'infiltre, après la chausée, le rapide courant du barrage, des bras faisaient des signes désespérés. — « Au secours ! au secours ! On se noie à la plage... » Tel un S.O.S., l'alerte volait et rebondissait vers le bourg, transmise par des voix de promeneurs et de pêcheurs. Les tireurs de sable de la dragueuse s'élançaient dans leur remorqueur pour amener plus rapidement les plus habiles nageurs de leur équipe.

Mais qui donc se noyait ? Nos deux amis auraient bien voulu se hâter pour courir au bourg. Pensant à Gislaine, sans doute au bain à cette heure, le colonel fut pris d'une frayeur telle qu'il sentit la terrible emprise de sa crise de sensation de « barre » dans la poitrine dont les atroces douleurs lui interdisaient tout mouvement.

Il s'affala sur un socle de pierre au pied de la croix, incapable d'aller plus loin. M. Brunel essaya de le rassurer, mais ses jambes flageolaient. A ce moment l'omnibus rentrant de la gare arrivait et, sur un signe, il s'arrêta pour prendre les promeneurs.

Stoppage une minute après devant la poste où des groupes commentaient l'événement, nos amis apprirent que c'était Mlle Gislaine qui avait failli se noyer.

— Est-elle au moins hors de danger ? interrogea M. Brunel.

— Mais oui, un coup de téléphone de chez les Delsart, dit la receveuse, vient de m'apprendre que Mademoiselle a été transportée dans leur maison précisément située en face du lieu de l'accident.

Sans attendre d'autres explications : « Pierre, conduis-nous chez les Delsart ». Et le correspondant de la gare prit la route du pont, y passa en trombe et arriva vite dans la cour de la ferme.

Soutenu par M. Brunel, le colonel descendit de voiture lorsque surgit sa femme qui avait traversé en bateau depuis la plage où avec d'autres mamans elle était aussi à la baignade. Aucune émotion ne lui avait été épargnée. Sous l'emprise d'une folle nervosité : — Arthur, elle est sauvée, s'exclama-t-elle, en sanglotant.

Le colonel avait pris deux dragées de trinitrine qui ne quittaient pas ses poches, en cas de crise et il avait retrouvé ses forces avec un peu de sang-froid. Sa femme l'entraîna vers la chambre d'André sur le lit duquel, sans souci de convenances, on avait étendu la jeune fille encore à moitié évanouie. Elle avait les yeux mi-clos, les joues d'une sérénité pâle, sans aucune conscience de l'anxiété qui planait autour d'elle.

Étudiant en médecine de troisième année, le futur Docteur Paul avait pratiqué sur la berge les classiques mouvements respiratoires. Sentant sous ses doigts le pouls de la jeune fille, il n'avait pas désespéré et en moins d'un quart d'heure de cette gymnastique, il avait en le bonheur de ramener à la vie celle qui, quelques minutes plus tard, n'aurait été, hélas ! qu'une victime de plus, inscrite au nécrologe des noyades estivales.

(A suivre) Ernest LAFON.

Et voilà !..

Gustou se dispute très vivement avec sa fille qui veut faire du cinéma. La petite, pleurant, à bout d'arguments : — Je prendrai un pseudonyme... Gustou : — Je vous tuerais tous les deux !..

LE LISEUR.

Chronique du Lot

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Pour les planteurs de tabac

Au cours de la discussion du budget des Finances et pendant la séance de nuit du 20 décembre, M. René Besse, Député de Cahors, a pris la parole à la Chambre des Députés et a favorisé l'augmentation du contingent de culture des tabacs indigènes.

Nous publions ci-dessous le texte de son intervention, d'après le compte rendu du Journal Officiel :

M. René Besse. — Sur un sujet particulier dont nous sommes nombreux, dans cette Chambre, à penser qu'il présente un intérêt considérable, je désire appeler l'attention de M. le ministre des finances : sur l'intérêt, certain et urgent, qui s'attache à ce que soit augmenté, à partir de la campagne de 1939 et dans la plus large mesure possible, le contingent de culture des tabacs indigènes.

On désire — c'est le vœu du Gouvernement et de la Chambre — encourager l'agriculture, maintenir les agriculteurs à la terre. C'est sûrement un excellent moyen, comme je le propose, que d'accueillir aussi largement que possible les demandes de nouveaux permis de culture qu'il est pour le moment malheureusement impossible de satisfaire. Excellent moyen aussi que d'augmenter, dans la mesure du possible, les très petits permis de culture, dont un trop grand nombre se rapportent à une superficie trop restreinte pour permettre une exploitation rationnelle. Pour ce faire, il n'y a évidemment qu'une seule solution possible aussi bien la consommation des tabacs ne paraît pas devoir s'augmenter considérablement : la réduction des achats de tabacs en feuilles à l'étranger.

Voici la question posée ; elle se pose d'ailleurs chaque année, au congrès de la confédération générale des planteurs ; il faut la traiter avec objectivité et aussi sérieusement qu'elle le mérite.

Je rappelle à M. le ministre des finances que, s'il est exact qu'il soit nécessaire d'acheter à l'étranger certains produits fabriqués, tels que les cigares de luxe, aussi qu'il soit sans doute nécessaire d'acheter hors de la métropole certains tabacs légers destinés à être mélangés avec les tabacs indigènes pour la fabrication des produits courants, il semble que l'on puisse trouver aisément, en Algérie et dans les colonies françaises, ces tabacs légers, actuellement achetés à l'étranger, la suppression ou du moins la réduction de ces achats devant permettre de concurrencer l'augmentation du contingent de la culture métropolitaine. (Très bien ! Très bien !)

Ici, Messieurs, je rejoins mon collègue M. Malvy, qui, ces jours derniers, a fait voter par la Commission des finances une motion invitant M. le ministre des finances à se concerter avec la caisse autonome, à donner à cet organisme des suggestions, au besoin des indications précises pour que, dans toute la mesure du possible et du raisonnable, on réduise, dès 1939, les achats à l'étranger, avec, comme contre-partie, l'augmentation de la production réservée à la culture française.

J'aurai terminé cette intervention que je veux, pour aujourd'hui, très brève, quand j'aurai fixé à M. le ministre des finances, dont je connais et j'admire l'esprit précis, l'ordre de grandeur du problème.

Nous sommes encore régis dans cette matière par la loi du 12 février 1835, qui impose à la régie l'obligation de comprendre, dans ses approvisionnements, un cinquième au minimum de tabacs étrangers.

Grosso modo, tant en quantité qu'en argent, nous achetons à l'étranger un tiers des tabacs en feuilles nécessaires aux besoins des manufactures.

Si nous faisons, dans cette législation, un rapide retour en arrière, nous pourrions, sans doute, y trouver une solution raisonnable quant à l'ordre de grandeur du problème qui nous préoccupe.

Je n'aurai pas, actuellement, la témérité de demander à l'administration de revenir aux dispositions du décret impérial du 29 décembre 1810, qui précisait que le pourcentage des tabacs exotiques pouvant entrer dans les fabrications ne pourrait dépasser un quinzième ; mais je crois que l'on trouverait une indication utile dans les dispositions de la loi du 28 avril 1816, dont bon nombre d'articles sont encore en vigueur, et qui fixait à un sixième le pourcentage des tabacs exotiques.

1816, un sixième ; 1938, un tiers.

Je demande à M. le ministre des finances de se rapprocher de la législation de 1816.

Je voudrais me permettre de terminer ces brèves explications quand j'aurai cité un vieux texte que j'ai trouvé, Monsieur le ministre, sous la plume d'un de vos lointains prédécesseurs. Le duc de Bassano, qui proposait à l'empereur de prendre le décret de 1810, lequel rétablissait le monopole, s'exprimait comme suit :

« Après mûre réflexion, nous avons jugé que toutes les considérations, même les intérêts de l'agriculture, veulent que la fabrication du tabac ait lieu par une régie au bénéfice du Trésor. La culture sera suffisamment garantie et protégée, lorsque nous

RÉPARATION D'UNE INJUSTICE

POUR LES PROPRIÉTAIRES MEUNIERIS ET BOULANGERS ÉCHANGISTES

Nous avons indiqué récemment que la Commission des Finances de la Chambre des Députés avait accepté et incorporé dans le projet de loi de finances pour 1939, un article additionnel présenté par MM. René Besse et Malvy, et visant à réintégrer dans le droit commun les meuniers et boulangers échangeistes, au titre de la taxe exceptionnelle de répartition payée sur les quantités de blé prélevées par eux à titre de rémunération.

De fait, dans sa séance du 22 décembre, la Chambre a voté cet article (qui porte le numéro 52 ter) qui est accepté par le Gouvernement et qui est rédigé comme suit :

Sont abrogés :

1° L'avant-dernier alinéa de l'article 14 du décret-loi du 17 juin 1938, relatif à l'Office National interprofessionnel du blé ;

2° Le sixième alinéa de l'article 14 du décret-loi du 12 novembre 1938 tendant à assurer l'équilibre économique et financier de la production du blé.

L'excédent des taxes perçues en application des alinéas ci-dessus supprimés, donnera lieu à remboursement.

Les dispositions abrogées par cet article sont les suivantes :

1° L'avant-dernier alinéa de l'article 14 du décret-loi du 17 juin 1938 prévoyait que les meuniers et boulangers échangeistes paieraient obligatoirement au taux maximum, le montant de la taxe exceptionnelle de répartition, soit pour cette année 45 francs au quintal, alors que les vendeurs de blé dont la production ne dépasse pas 100 quintaux supportent ladite taxe au taux minimum de 18 francs.

On se rappelle les protestations qui se sont élevées de toutes parts dans les pays d'échange comme le Lot au moment où cette disposition draconienne était entrée en vigueur ; celle-ci étant abrogée, il en résulte donc pour les meuniers et boulangers échangeistes, une diminution immédiate de taxe de 27 fr. au quintal.

2° Le 6° alinéa de l'article 14 du décret-loi du 12 novembre 1938, également abrogé, disposait que le Conseil d'administration de l'Office National du blé pourrait chaque année supprimer l'obligation pour les meuniers et boulangers échangeistes, de payer la taxe au taux maximum ; mais depuis quelques semaines, et malgré les démarches très pressantes effectuées auprès de lui, le Conseil d'administration s'est énergiquement refusé à faire jouer cette disposition ; on peut d'ailleurs trouver extrêmement regrettable qu'un décret-loi puisse conférer à un organisme autonome, et non responsable devant le Parlement, des pouvoirs aussi importants et relatifs à des taxes financières.

Quoi qu'il en soit, le texte ci-dessus abroge cette disposition.

Enfin, l'article additionnel de MM. René Besse et Malvy prévoit également le remboursement aux intéressés, des taxes qui auraient été perçues en excédent depuis le commencement de la campagne 1938.

Il n'est pas besoin de rappeler que le texte ci-dessus n'aura force de loi que quand il aura été adopté par le Sénat ; la Haute-Assemblée est actuellement saisie du budget ; nous croyons savoir que nos députés, représentants vont conjuguer leurs efforts pour conduire à bonne fin cette importante question.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Sur l'article 2 de la loi de finances portant implicitement approbation des décrets-lois (le Gouvernement avait posé la question de confiance), les députés du Lot ont voté : Pour.

La Chambre a adopté par 291 voix contre 283.

Sur l'ensemble de l'article 2 sexies de la loi de finances, établissant un abattement à la contribution nationale exceptionnelle de 2/0/0, (le Gouvernement avait posé la question de confiance), les députés du Lot ont voté : Pour.

La Chambre a adopté par 322 voix contre 265.

Sur l'ensemble du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1939 (le Gouvernement avait posé la question de confiance), les députés du Lot ont voté : Pour.

La Chambre a adopté par 372 voix contre 236.

Société Générale

M. Louis Maruéjols, employé à la Société Générale à Melun, est nommé à Figeac, en remplacement de M. Alazar.

Bonne chasse

MM. Coutine, Grassiès, Sans et Deluine, au cours d'une battue, ont tué 4 renards, dans le causse des Junies, et M. Rajade en a tué un dans la région de la Croze. Félicitations.

Société de secours mutuels

Par arrêté du ministre du travail, en date du 19 décembre, les statuts de la « Société de secours mutuels » entre les militaires de carrière non officiers de la 17^e région, à Toulouse, sont approuvés.

Imposons à la régie l'obligation de ne fabriquer les tabacs qu'avec les produits de la culture du sol français.

Je voudrais, Monsieur le ministre, que ce programme revienne d'actualité et je vous demande de bien vouloir, dans vos colloques avec la caisse autonome, suivre la même politique nationale que le ministre de 1810.

Noël 1938 à Montcuq

C'est le soir de Noël, et la neige qui tombe. Neige blanche où les enfants se rouleront demain, boules de neige, bonshommes de neige, sports d'hiver, manteau royal dont s'enveloppe la nature. Et c'est aussi le réveillon, la bûche, le père Noël et ses cadeaux, toutes les joies de la vie de famille.

Solstice d'hiver, grandes fêtes des vieux mythes solaires, venus du fond des âges ! Fête de cet Enfant qui naît dans la déresse et l'orgueil d'une étable, Lui, dont nul historien n'a jamais pu fixer la date ou le lieu de naissance, mais dont la légende, si belle, vit éternellement dans tous les cœurs !

J'évoque mes Noël d'autrefois, ce foyer où j'étais la maîtresse, la reine. Et, maintenant, plus rien ; je suis seule avec mon passé, avec ma douleur ; seule dans le silence et la nuit qui m'oppressent. Ne restons pas là, ne repassons pas ces souvenirs. Je sors, je vais me réfugier dans la maison amie où je suis sûre de trouver un accueil sympathique. Il fait bon ici, sous la lumière de la lampe, autour du poêle.

D'autres réfugiés m'ont précédé : trois Allemands, retour d'Espagne, licenciés de la brigade internationale. L'un d'eux a été député du Reich. Il s'exprime difficilement en français, nous nous comprenons tout de même. J'apprends qu'il a été blessé, ainsi que ses deux compagnons, que sa femme et sa toute petite fille ont dû quitter l'Allemagne hitlérienne et se sont enfuies en Norvège. Les reverrai-til un jour ? Sans doute, il n'a pas remarqué mes cheveux blancs, car il m'appelle tout le temps Mademoiselle. Je souris et pose mes mains nues sur la table ; il aperçoit la bague d'alliance :

— Tiens, vous êtes une dame, je ne croyais pas... Où est donc Monsieur votre mari ?

— Je l'ai perdu ; voici bientôt deux ans que je suis veuve.

— Quel âge avait-il ?

— Quarante-quatre ans.

Il hésite un moment, cherche ses mots, puis m'interroge :

— Vous l'aimiez ?

— Je n'avais que lui au monde et nous étions comme deux amants.

Aussitôt, je regrette mes paroles. Qu'avais-je donc besoin de rouvrir ma blessure, de livrer le secret de mon deuil à un étranger. Ne saurais-je jamais jamais m'enfermer dans ma solitude ? Cet homme n'est pas de mon pays, ni de ma race, il est l'ennemi héréditaire. Ne suis-je donc plus la petite Française de 1914, si ardente, si vibrante de patriotisme ? Comme s'il avait deviné mes pensées, le prescrit a saisi ma main entre les siennes, et, sans un mot, il pose ses lèvres sur mon doigt, le doigt où brille l'anneau d'or.

Il y a un instant de silence. Notre hôte, pour le rompre, s'adresse à l'un d'entre eux :

— Vous devriez nous chanter une chanson de guerre, ou d'amour, ce que vous voudrez. Que chantait-on là-bas, sur votre front d'Espagne ?

Les trois hommes se sont consultés du regard ; ils ont échangé quelques mots dans leur langue.

— Nous allons chanter un chant que vous aimez, les volontaires espagnols nous l'ont appris.

Ils commencent, leurs voix sont belles et puissantes. O, surprise ! C'est notre hymne national, la Marseillaise, celle qui jadis, entraînait nos volontaires de 1789, et qu'ils ont entendu retentir sur les rives de l'Èbre. A pleins poumons l'hymne français jaillit de ces poitrines allemandes, et dans l'intimité de cette pièce, il a pris toute sa valeur, il revêt un caractère symbolique. L'émotion nous étirent. Espagnols, Allemands, antifascistes ?... Je ne sais... Que m'importe... Des hommes, rien que des hommes. Non, l'ardente Française d'autrefois n'est pas morte, mais son âme, élargie par la souffrance, a compris la plainte qui s'élève, le cri d'appel vers plus de justice et plus de solidarité.

Ils sont partis dans la nuit noire, grelottant sous leurs minces vêtements d'été. Dans leur chambre sans feu, ouverte au vent coulis qui glace, leur reste-t-il des provisions ? Mangent-ils à leur faim ? Comment savoir ? Ils sont trop fiers pour solliciter ou pour se plaindre. Que faire ? En Allemagne, la hache du bourreau les attend. En France, la misère, le désespoir, et peut-être au bout le suicide. Ils n'ont même pas obtenu leur carte de travail. Quel est le crime de ces hommes ? Ils ont lutté, souffert ; ils se sont sacrifiés pour leur Vérité, leur Idéal. Même si cet idéal n'est pas le nôtre, l'entraide humaine, l'entraide sociale demeure un impérieux devoir.

Au premier de l'An, tant d'argent se dépense, en fantaisies, en coiffures inutiles. Eh ! bien, cette année, nous n'avons pas le droit. Notre superflu appartient à ceux qui manquent de tout, à ceux qui n'ont plus rien, parce qu'ils ont tout sacrifié ; nous devons leur assurer au moins l'indispensable.

La paix, la grande paix promise aux hommes de bonne volonté, ne descendra pas du ciel toute seule, il faut la gagner par notre effort.

Société des Études du Lot

Séance du 19 décembre 1938

Présidence de M. Irague.

Présents : MM. Bastié, Baudouin, J. Calmon, Feyt, Docteur Fourgous, Iches, Commandant Lartigue, Laubal, Lucie, Lury, Pendaris, Rigaudières, Rougé, Colonel Sala, Seppe, Chanoine Sol, Strabol, Teyssonnières.

Excusés : MM. Bousquet, Prat.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général rend compte des publications reçues et signale comme intéressant le Query :

— dans la *Dépêche*, du 9 décembre, un article de M. E. Lafon sur « Notre-Dame des Neiges » ;

— dans le *Journal des Débats*, du 26 novembre, un compte rendu de M. Ernest Seillière sur l'ouvrage, signalé à une précédente séance, de notre compatriote M. le Chanoine Calvet sur « La Littérature religieuse de François de Sales à Fénelon. »

M. le Chanoine Sol communique que M. le Chanoine Roux, Président de la Société archéologique du Périgord, a en sa possession un titre de bachelier délivré à un certain Jean Cladech, en 1688, par l'Université de Cahors, dont le Chancelier est le chanoine Pierre Parriol.

Le même fait connaître ensuite les embarras financiers des communes du Lot en 1790 et 1791. Dans sa déresse, la commune de Cahors demande à être déchargée des frais d'entretien des enfants trouvés dont le nombre allait croissant.

L'assignat anima les affaires pour un temps et permit aux municipalités de faire des dépenses considérables et même des prodigalités.

M. Lucie signale dans le *Courrier* du Centre du 18 décembre un entrefilet relatif aux découvertes archéologiques faites récemment à Aynac, dans le parc de l'ancien château des vicomtes de Turenne.

M. le Président présente aux membres de la Société et à leurs familles, au nom du Bureau, ses vœux sincères de bonne année.

La prochaine séance n'aura lieu que le 9 janvier.

POUR LES MILITAIRES QUI VEULENT FAIRE PARTIE D'ASSOCIATIONS

Le Président du Conseil, Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre, a décidé de procéder à une révision générale des autorisations qui avaient été accordées à des militaires de l'armée active de faire partie d'Associations, Fédérations, Sociétés, relevant de la loi du 1^{er} juillet 1901.

Toutes les autorisations antérieures sont suspendues à dater du 1^{er} janvier 1939.

Les Associations relevant de la loi du 1^{er} juillet 1901 désireuses d'admettre parmi leurs membres des militaires en activité de service sont tenues d'adresser au Général commandant la région sur le territoire de laquelle est situé leur siège une demande sur papier timbré accompagnée des statuts de l'Association intéressée.

Les dossiers de demande seront transmis pour décision par la Région, au Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre (Cabinet du Ministre).

Mandats-poste pour les Colonies françaises

A partir du 20 janvier 1939, le montant maximum des mandats-postes et télégraphiques échangés dans les relations entre la France et l'Algérie, d'une part, et les colonies françaises, d'autre part, sera portée de 5.000 à 10.000 francs.

Par voie de conséquence, le montant des envois de valeurs à recouvrer pourra atteindre 10.000 francs dans les relations avec les bureaux des colonies ouvertes à ce service.

Promotion

M. le lieutenant Néron, du 16^e tirailleurs sénégalais, est promu capitaine.

Affectations

Sont affectés au 16^e tirailleurs sénégalais : les sergents-chefs Gary, attendu d'Algérie ; Gaborieux et Bertet, attendus d'Afrique occidentale française.

Prix de vertu

L'Académie Française a attribué le prix de vertu Dauvois, de 1.000 fr., à Mme veuve Lasvènes, née Bessac, demeurant aux Grèzes (Lot) pour son dévouement filial. Nos félicitations.

Recensement de la classe 1939

M. le ministre de la défense nationale et de la guerre a prescrit de procéder dès maintenant au recensement des jeunes gens qui ont atteint ou atteindront l'âge de 20 ans révolus entre le 1^{er} janvier 1939 inclus et le 31 décembre 1939 inclus.

Les opérations de recensement devront se terminer le 10 janvier 1939.

Une liste unique sera établie pour les 12 mois de l'année 1939.

Elles comprendront :

1. Les jeunes gens nés entre le 1^{er}

Contravention

Pour dépôt de décomptes sur la voie publique, contravention a été dressée à M. Louis M...

Soyons altruistes, semons l'amour, nous récolterons le bonheur.

Pour nos trois réfugiés, tous les dons, si minimes qu'ils soient, en argent ou en nature, seront reçus avec reconnaissance. Les adresser à M. Maurice Gras, Montcuq (Lot), qui leur transmettra.

Aline MAYNARD de GÉNIES.

CAHORS

LE TEMPS !

Depuis vendredi la neige n'est pas retombée sur Cahors et sur la région, mais celle qui tomba dans la nuit de vendredi n'est pas fondue et recouvre encore les toits des maisons et de nombreux chemins ruraux.

Malheureusement, la température est froide, le thermomètre depuis 3 jours, se maintient entre 3 et 2 au-dessous de 0 et durant la journée et dans bon nombre de rues, il y a du verglas, ce qui a provoqué plusieurs accidents.

Parmi les victimes, se trouve M. l'archiprêtre d'Araquy, curé de la Cathédrale de Cahors, qui a glissé sur la neige glacée, dans la rue E.-Zola et, dans la chute, il s'est démis le bras gauche.

M. le chanoine Bergougnoux, curé de Notre-Dame des Récollets, à Saint-Céré, a fait une chute et s'est fracturé la jambe droite.

On signale, également, qu'une dame est tombée dans la rue Brives et s'est blessée à la figure assez sérieusement.

Le service de la voirie, en ville, fait bien tout ce qu'il peut pour procéder au nettoyage des diverses artères, mais le froid persistant provoque de bien désagréables inconvénients à beaucoup de braves gens.

C'est ainsi que les fontaines publiques dans presque tous les quartiers sont gelées, ce qui gêne bon nombre d'usagers qui n'ont pas l'eau dans la maison.

D'autre part, les services de transport, sont assurés jusqu'à ce jour, sans incident, mais ils subissent, parfois, un certain retard, notamment l'express de Paris-Toulouse qui, depuis plusieurs jours, arrive, le matin, à Cahors, avec 2 heures de retard.

Mais, somme toute, il ne faut pas trop se plaindre ; le froid, jusqu'à ce jour, n'a pas été trop vif à Cahors. Et puis, c'est le temps de la saison ; temps de Noël !

L. B.

UN PARFUM DE MARQUE, UN POUDDRIER ÉLÉGANTE, UNE GARNITURE DE TOILETTE

s'achètent à la

Grande Parfumerie centrale

Maison BRIS
10, rue Foch, CAHORS

Les prix les plus avantageux.
Un goût sûr pour vos cadeaux.

Commissariat de police

Notre jeune compatriote, M. René Bayle, fils de notre excellent confrère de la « France du Sud-Ouest », vient d'être déclaré admissible aux examens pour l'emploi de commissaire de police.

Nous adressons à M. René Bayle nos vives félicitations.

Ligue des Droits de l'Homme

On nous communique :

Par suite d'une indisposition de M. Emile Kahn, Secrétaire général, agrégé de l'Université, la conférence annoncée pour le 27 courant est remise à une date ultérieure.

Marchés aux truffes et aux oies

Samedi, 100 kilos de truffes avaient été apportés au marché de Cahors et ont été vendus au prix de 100 à 110 francs le kilo.

Le cours des oies grasses a été de 10 francs la livre, 500 kilos de foies d'oies ont été vendus de 55 à 60 fr. le kilo et les foies de canards (apport de 100 kilos environ), ont été vendus de 30 à 35 fr. le kilo.

Auto contre auto

Une collision d'autos s'est produite samedi soir, vers 10 heures, sur la route de Lebréil à Montlauzun, entre l'auto de M. Muret, médecin-vétérinaire à Montcuq et l'auto de M. Lapize, agent général d'assurances à Montlauzun.

Pas d'accident de personnes, mais dégâts matériels assez importants.

Auto contre voiture hippomobile

Une auto conduite par M. Galet, propriétaire à Montcléra, est entrée en collision avec une voiture hippomobile appartenant à un négociant de Puy-Evêque.

Le choc fut assez violent et le cheval fut blessé. M. Galet lui-même fut blessé à la jambe gauche. Les dégâts matériels sont assez importants.

Auto pilotée par M. Prignaux

Une auto pilotée par M. Prignaux, représentant de commerce à Cahors, est entrée en collision, sur la route de Lauzès, avec l'auto conduite par M. Péloux, courtier en assurances à Toulouse.

Pas d'accident de personnes ; les dégâts matériels, peu importants, ont été constatés par M^{rs} Fauvel, huissier à Cahors.

EDEN

MERCREDI, JEUDI, SAMEDI et DIMANCHE (en soirée)
DIMANCHE (matinée)

Le plus grand film de l'année
Le premier prix du Cinéma français pour l'année 1939

Alerte en Méditerranée

une œuvre de brûlante actualité
AVEC
Pierre FRESNAY, AIMS
Nadine VOGEL, Rolph WANKA
Kim PEACOCK

ARTISAN D'ART
10 bis, rue Joffre, CAHORS

Nos artistes

Par ces temps de frimas et de vent glacial où la neige, tenace, s'accroche sur nos toits ainsi que sur les monts, contournant Cahors, par ce vent triste peuvent, s'ils le veulent, s'en aller, bravant le froid, faire un petit tour dans la rue du Docteur-Bergougnoux, anciennement rue des Boulevards.

Là, exposées à la devanure de l'atelier de photographie de M. Feydel, ils pourront voir quatre compositions très originales de notre compatriote, l'artiste-peintre J.-B. Rouquet.

M. Rouquet ne peut plus nous étonner ; nous sommes habitués à le voir passer, avec une égale maîtrise, d'un genre à l'autre, du portrait à la grande fresque et au paysage, à la pyrogravure d'art, à la gouache rehaussée de fusain, en passant par l'aquarelle.

Ce sont des aquarelles qu'il expose en ce moment rue des Boulevards : un Pont Valentré vu presque de face tout en relief dans le Lot avec, au premier plan, une bonne vieille qui tricote en gardant un mouton.

Puis c'est la courbe molle et harmonieuse du Lot en perspective, vue du fond de la Côte des Evêques à Cahors, dominée par les hauteurs du « Fayal », surplombant la vallée.

Ensuite, une vue de Mercuès où, sur un fond de maisons en guinguois accrochées sur les monts, on voit une jolie scène champêtre où un vieux bouvier, arrêté devant une paire de bœufs, fait la causette avec sa voisine assise sur un tertre.

Il y a aussi un Rocamadour pris en sa ville basse ; maisons en fouillis étagées laissant un jour vers la falaise avec, au premier plan, bien en évidence, une femme menant paître sa chèvre.

Tout cela est supérieurement traité, plutôt en relief ; les personnages s'incorporent merveilleusement aux paysages, dans l'harmonie d'une belle impression locale.

Et maintenant, voilà le contraste ! De cette rue sombre et tortueuse, vous pouvez, à travers les glaces d'un magasin, prendre un peu de soleil et braver la bise, dans la lumineuse et chaude clarté qui se dégage des aquarelles de M. Rouquet.

Jean BOUZERAND.

Commencements d'incendies

Vendredi, vers 16 heures, les voisins de la maison appartenant à M. Marmiesse, rue Delonca, aperçurent une épaisse fumée sortir du soupirail d'une cave de l'immeuble.

M. le commandant des sapeurs-pompiers, M. Mispoullié, et plusieurs sapeurs, alertés, se rendirent sur les lieux et éteignirent rapidement ce commencement d'incendie. Les dégâts sont peu importants.

Un autre commencement d'incendie eut lieu également dans l'immeuble occupé par M. Thévenot, rue Saint-James. Grâce à la promptitude des secours, il a été rapidement éteint. Dégâts sans importance.

Vol d'essence

M. Carmelle, garagiste à Puy-Evêque, a porté plainte pour vol d'un tonneau d'essence de 200 litres, commis à son préjudice.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

Alerte en Méditerranée

De *La Liberté* : Interprétation splendide chez les trois principaux héros : Pierre Fresnay, bien sûr ! dont chaque nouvelle création, au cinéma, est une leçon pour les acteurs de l'écran ; Rolf Wanka, Kim Peacock, excellents et magnifiquement sincères dans les rôles

AVENIR CADURCIEN

Remerciements

Le conseil d'administration de l'Avenir Cadurcien a l'agréable devoir de remercier MM. les Parlementaires qui, retenus à Paris par les devoirs de leurs charges, ont bien voulu, en s'excusant, lui renouveler toute leur sympathie ; M. le Préfet du Lot qui, retenu par des engagements antérieurs, a tenu à se faire représenter en la personne de son jeune et sympathique chef de Cabinet ; M. le Lieutenant-Colonel commandant la garnison ; MM. Nicolai et Gayet, représentant la municipalité, qui, par leur présence, ont donné à cette fête de famille un éclat tout particulier.

Il félicite l'orchestre, dont la direction confiée aux frères Mouilheyra, fut en tous points à la hauteur de sa tâche. Par son rythme entraînant, son excellente sonorité, il sut donner l'entrain et la gaieté à cette belle soirée.

Ses remerciements vont aussi à la foule nombreuse qui se pressait dans la salle du Palais des Fêtes qui s'avoua trop petite.

Et enfin, à la presse locale et régionale qui par l'insertion de communiqués, parfois encombrants, a contribué pour une large part au succès de cette soirée.

Cette dernière ne restera pas sans lendemain. Pour satisfaire notre charmante jeunesse et pour essayer de faire revivre le Carnaval d'antan, le conseil d'administration a mis sur pied l'organisation du Bal des Crêpes, qui aura lieu le 21 février 1939, jour du Mardi-Gras. — La Commission.

Pour vos étrennes

voyez



ARTISAN D'ART
10 bis, rue Joffre, CAHORS
MAROQUINERIE.
CUIRS DECORÉS.

Chronique des Théâtres

MA FEMME EST TIMBRÉE

M. Léon Volterra le grand directeur parisien a donné à « Ma femme est timbrée » qui sera joué à Cahors au Théâtre municipal vendredi 30 décembre, une éclatante distribution avec la belle artiste Laure Diana, une des plus jolies femmes de Paris et d'une élégance proverbiale ; Marcelle Naury, jeune, jolie, pleine de brio ; Georges Randax, comique de grande classe ; Robert Guillon, du théâtre du Palais-Royal, digne descendant des grands comiques de ce théâtre ; Jacques-Gautier, jeune premier comique ayant déjà une magnifique carrière dans les grands théâtres de Paris ; le bon comique Rimbert, etc... etc... encadrant une troupe très stylée de 13 artistes.

PALAIS des FÊTES

MERCREDI 28, JEUDI 29
SAMEDI 31 DÉCEMBRE
(en soirée à 20 heures 45)
DIMANCHE 1^{er} JANVIER
(matinée et soirée)

Orane DEMAZIS, AQUISTAPACE
Jacqueline FACCAUD
et GAUDON RULLIER
DANS

Le Moulin dans le Soleil

Un film d'atmosphère de poésie et d'amour, réalisé dans les sites pittoresques et merveilleux des Gorges du Lot. Payrac, Rocamadour, Alvignac, Gluges, Montvalent, Carennac, Autreire, Calès, St-Céré, etc...

Crocs et Griffes

Un grand film de la Jungle, authentique, sans truquage, ce film dépasse en beauté et en intérêt tout ce que l'on fit d'analogie à ce jour.

Feuilleton du « Journal du Lot » 23

POUR L'AMOUR DE GUILLEMETTE Roman par P. GOURDON

— Vous le savez, et, comme tant d'autres, vous pouvez croire que c'est la version vraie du drame qui m'a faite orpheline. Cela, je ne le veux pas. Mon père est innocent de la suprême lâcheté qu'on lui reproche. Il a été assassiné. J'en ai la conviction inébranlable, raisonnée. J'en suis sûre.

— Mais j'en suis sûr aussi, ma chère petite amie, puisque vous me le dites. J'admire et je partage tous vos sentiments de piété filiale pour celui que vous pleurez, que de toute mon âme, je voudrais être admis à pleurer avec vous.

Emme, elle lui tendit la main. — Vous êtes bon, dit-elle, et je vous remercie de ce que vous venez de me dire.

Puis, comme si elle se reprochait d'avoir cédé à cet attendrissement, elle reprit, plus ferme :

— Mais cela ne me suffit pas. Je veux laver la mémoire de mon père du doute injurieux qui plane sur elle.

Arrondissement de Cahors

Pradines

Réseau électrique. — M. René Besse vient de recevoir de M. le Ministre de l'Agriculture une lettre l'informant qu'il a pris les mesures nécessaires pour assurer le paiement d'une indemnité de 45.000 fr. à titre de troisième acompte sur la subvention accordée à la commune pour l'extension de son réseau électrique.

Castelnau-Montrâtier

Clôture de la chasse. — La chasse à tir sera close, dans le département du Lot, le dimanche 8 janvier au soir.

Recensement des chevaux. — Les propriétaires de chevaux, mules et mulots sont invités à en faire la déclaration à la mairie d'ici au 15 janvier.

Prix Cognacq. — Un prix Cognacq de 25.000 francs vient d'être attribué par l'Académie à la famille Pierre Lafage, de Cazes-Mondenard, qui a 13 enfants vivants.

Nos félicitations à l'heureux bénéficiaire qui est né à Castelnau-Montrâtier.

Carnet rose. — Nous apprenons la naissance d'une mignonne fillette, prénommée Lucienne-Marie-Louise, deuxième enfant des époux Boyer-Monferrand, à Bardouquet. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents et aux deux aimables grand-mères.

Nous souhaitons santé et bon avenir à la fillette sur le berceau de laquelle nous déposons nos meilleurs vœux.

Livraison des tabacs. — Les livraisons de tabac de la récolte de 1938 aux magasins de Cahors se feront, pour les communes du canton de Castelnau, aux dates suivantes : Castelnau, 25, 28 janvier ; Cézac, 13, 14 février ; Flaugnac, 30, 31 janvier ; L'Hospitalet, 15, 16 février ; Pern, 26, 27, 28 janvier ; Sainte-Aulzie, 25 janvier ; Saint-Paul-Labouffie, 30 janvier.

St-Paul-Labouffie

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Bernard Lacaze, notre nouveau maire.

L'Assemblée dresse la liste des indigents à admettre au bénéfice de l'assistance médicale gratuite. Elle désigne les délégués pour la révision des listes électorales et elle donne son avis favorable à une demande d'assistance aux femmes en couches.

M. le Maire expose ensuite au Conseil l'état des budgets communaux tels qu'ils ont été votés en juin dernier. Il signale la nécessité et l'urgence des réparations à faire à divers bâtiments communaux. Le Conseil décide que ces réparations devront être effectuées le plus tôt possible et dans la mesure des disponibilités budgétaires.

Enfin, M. le Maire demande au Conseil si, répondant au vœu répété des divers habitants intéressés, il serait d'avis de mettre à l'étude :

1° la construction du chemin vicinal de Saint-Paul à Bis ; 2° celle du chemin vicinal de Labouffie à la route de Montpezat, par les Mesures et le Diligent ; 3° le projet d'adduction d'eau potable pour le bourg de Saint-Paul.

Sous réserve des possibilités financières de l'exécution de ces projets, le Conseil décide, à l'unanimité, d'en faire faire l'étude et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour y faire procéder.

St-Denis-Catus

Nécrologie. — Mardi dernier notre population apprenait avec la plus profonde émotion la mort de Mme veuve Destrel, à l'âge de 79 ans. La défunte était la mère de notre très sympathique conseiller d'arrondissement. Elle avait perdu deux fils à la guerre.

Ses obsèques ont eu lieu mercredi. Rarement, on vit à St-Denis plus imposantes funérailles. La commune entière avait tenu à rendre un dernier hommage à cette femme de bien.

Puisse ces nombreuses marques d'affection estimer apporter un soulagement à la grande et légitime

douleur de la famille si cruellement frappée. En nous inclinant respectueusement devant cette tombe, nous prions la famille d'agréer l'expression émue de nos condoléances les plus attristées. — E. B.

St-Caprais

Chute. — En descendant l'échelle du grenier, M. Marty, propriétaire aux Cabanes, glissa et tomba. Dans la chute, il s'est foulé un pied. Il devra observer un repos de plusieurs jours.

Anglars-Juillac

Obsèques. — Jeudi dernier, à 14 h., ont eu lieu les obsèques de Mme Vidal, veuve de l'ancien Inspecteur primaire, M. Achille Vidal, qui mourut au seuil de sa retraite, en 1918. Depuis vingt ans qu'elle était veuve, Mme Vidal, qui s'était retirée dans sa maison paternelle de Juillac, vivait de souvenirs.

C'est ainsi qu'elle pouvait se rappeler que, tout jeunes mariés, elle avait inauguré l'Ecole Normale de Cahors où son mari remplissait les fonctions de professeur-économiste. Passé à Montauban avec le même emploi, M. Vidal ne tarda pas à être reçu à l'Inspection primaire et les jeunes époux partirent pour Bastia où M. Vidal ne devait rester Inspecteur que deux ans.

Il revint ensuite dans la région comme Inspecteur de l'enseignement primaire, à Villeneuve-sur-Lot, et puis à Agen, où il devait terminer sa carrière au moment où la guerre chargea de travail et de difficultés les anciens qui durent assurer le service des mobilisés.

Et c'est en 1917 que la maladie dont souffrait déjà M. Vidal s'aggrava et qu'il dut abandonner son poste pour venir mourir à Juillac, au moment où il aurait pu venir prendre une retraite bien gagnée.

M. Vidal avait laissé, partout où il était passé, un souvenir excellent parmi le personnel enseignant, et Mme Vidal avait acquis une égale sympathie par son affabilité envers les collaborateurs de son mari qui la considéraient comme une épouse de grand cœur, soignant son cher époux avec une intelligente vigilance, ce qui ne l'empêchait pas de se prodiguer pour toutes les œuvres de solidarité et de bienfaisance post-scolaires et périscolaires.

Mme Vidal ne laisse que des sympathies dans le hameau de Juillac où sa bonté extrême était bien reconnue de tous. Aussi toute la population a assisté à ses obsèques, en même temps qu'un imposant cortège de parents et d'amis venus de toute la région, malgré un froid glacial.

Nous adressons nos sincères condoléances à sa sœur, qui a partagé avec Mme Vidal les heures de vieillesse et a veillé sur elle avec tant d'affection fraternelle, et si cruellement éprouvée par un tel vide dans la maison paternelle. Nous adressons également nos condoléances à toute la famille.

Duravel

La neige. — L'hiver, fidèle cette année à la date qui lui est assignée au calendrier, est venu le 21 décembre avec frimas, gel et une température de 6 à 7° au-dessous, ce qui est plutôt rare dans notre région.

Jeudi soir, la neige a commencé à tomber, formant vendredi matin une belle nappe immaculée de plusieurs centimètres.

Quelle joie pour les petits qui se battent à coups de boules (comme nous l'avons fait jadis) ; mais aussi, gare aux glissades dans le dégel !

Recensement des chevaux. — Les propriétaires de chevaux, mules, ânes, sont tenus de remplir exactement l'imprimé qui leur sera donné par l'appariteur.

Ceux qui ont déjà fait leur déclaration l'année dernière ne doivent pas remettre leurs feuilles avec la mention : « sans modifications », ils doivent répondre à toutes les indications que comporte l'imprimé.

Les feuilles doivent être remises à la mairie avant le 5 janvier au plus tard.

Vins. — Il a été reçu à la mairie en 1938, 178 déclarations pour 3.589 hl. dont 114 hl. 60 avec appellations, contre 206 déclarations totalisant 7 mille

647 hl. 40 avec 297 hl. avec appellations, pour 1937.

Ce déficit est dû aux gelées tardives de printemps et à la sécheresse ensuite.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Le Noël des tout petits au Collège Champollion. — Mercredi 22 décembre après-midi, les bambins de l'école enfantine du Collège Champollion se trouvaient, au grand complet, réunis. Leurs cris, leurs rires joyeux faisaient écho de toutes parts. Cette joie exubérante... et si naturelle était due aux jouets convoités par chacun d'eux que portait, au milieu des lumières et des guirlandes, un magnifique arbre de Noël.

Au cours de la fête, de ravissantes saynètes et des chants furent exécutés. Ce fut ensuite la distribution des friandises et des joujoux. Que de joie elle provoqua !

La complète réussite de cette ravissante fête enfantine revient aux efforts inlassables de Mlle Tronche, que nous sommes heureux, ici, de féliciter et de remercier.

La fête de Noël dans nos écoles. — Comme chaque année, les Directrices de nos établissements scolaires n'ont pas manqué d'organiser, à l'occasion de la Noël, les fêtes traditionnelles qui apportent tant de joie à tous ceux qui y participent : élèves et parents.

Elles servent de prétexte à la fête familiale et préparent ainsi cette atmosphère de joie sereine qui doit y présider. De plus, elles fournissent ce développement du sens social puisé dans la joie commune et montrent de la façon la plus agréable que tous les élèves réunis dans une même école doivent constituer une véritable famille.

Nous ne saurions trop encourager ces fêtes et louer ceux qui en prennent l'initiative et en assurent le succès. Que Mme Lemosy, Directrice de l'Ecole maternelle, Mme Destal, Directrice de l'Ecole des filles, et leurs collaboratrices, accueillent nos compliments et nos remerciements.

Les survivants de la guerre de 1870-1871. — Les 19 et 20 décembre étaient les jours anniversaires de l'établissement de la 2^e armée de la Loire, en avant de Le Mans.

Notre pensée se porte sur les survivants de la guerre de 1870-71 qui vécurent cet hiver terrible où le vin faisait bloc dans les tonneaux, où l'eau des corvées gelait à mesure et où on fendait le pain à la hache.

Figeac ne compte plus que deux anciens combattants de 1870-71, depuis la mort de M. Jean-Baptiste Despoux. Ce sont MM. Pezet Ambroise, quatre-vingt-dix ans, soldat au 21^e R.I., fait prisonnier à Sedan, titulaire de belles citations, de la carte de combattant et de la médaille 1870-71, et M. Destruel Jean-Baptiste, propriétaire aux Carnes, quatre-vingt-dix ans, qui a servi à Belfort, sous les ordres du colonel Denfert-Rochereau, titulaire aussi de la carte de combattant et de la médaille 1870-71. Nous sommes heureux d'adresser à ces deux vétérans, avec nos vœux les meilleurs, l'expression de nos sentiments respectueux.

A propos de foires et de taxes. — Il n'y a pas longtemps, Figeac connut des heures fiévreuses.

Deux mille paysans environ, surexcités par les exigences de certaines communes, à propos de taxes perçues sur le bétail, les jours de foire, firent exploser leur colère sur Figeac.

En exagérant un peu, l'histoire parlera plus tard du siège que soutint la sous-préfecture.

Dans la suite, les assiégés, repoussés, mais nullement vaincus, obtinrent l'exonération des taxes litigieuses.

Sous le règne de Louis XIV, une ville voisine, Villefranche, vécut, pour un même motif de tailles abusives, des heures plus terribles.

Dix ou douze mille paysans se portèrent sur la ville, commandés par un chirurgien nommé Petit, et un maçon, Guillaume Bras.

Maitres de la ville, ils forcèrent l'intendant à signer une ordonnance

qui dégrèvait l'impôt, puis ils se retirèrent en pillant les maisons des gens de finance.

Mais la répression fut épouvantable. Les paysans ayant investi la ville de nouveau furent taillés en pièce par le sénéchal Amec de Noailles. Les chefs furent rompus vifs sur la place publique, et leurs corps furent exposés aux fourches patibulaires.

La foire si belle, si pacifique du 16 décembre dernier, nous fait dire qu'il n'y a rien de mieux que le grand souci de l'entente et de la justice.

Calare

La foire. — En raison de la neige, la foire n'a pas été importante. Il y a eu cependant, sur le marché, des oies grasses qui ont été vendues de 8 fr. 50 à 9 fr. 50 la livre. Les canards ont été vendus aux mêmes prix, et les foies d'oies 25 fr. la livre.

Faycelles

Deuil. — Dans l'espace de quelques jours, nous avons à déplorer trois décès : Ce sont ceux de Mme Adèle Borie, 68 ans, de la petite Marie-Thérèse Gazeau, âgée de 7 mois, et de Martin Bergeron, âgé de 59 ans.

Nous adressons aux familles en deuil nos bien sincères condoléances.

Arrondissement de Gourdon

St-Germain-du-Bel-Air

Notre foire. — Notre foire du 22 a été peu importante. Il a neigé toute la matinée, aussi peu de bétail sur les divers marchés, si ce n'est que comme à l'habitude, à cette foire du 22, il y a un grand apport de foies d'oies qui se sont vendus de 60 à 65 francs le kilo.

Aussi un bon apport de truffes et qui se sont vendues de 100 à 110 fr. le kilo.

Les poules, 4,50 à 5 fr. ; poulets de grains, de 5,50 à 6 fr. ; lapins domestiques, de 2,50 à 3 fr. ; dindons, de 5 à 5 fr. 50, le tout la livre ; œufs, 6 fr. la douzaine. Prochaine foire le 22 janvier.

Thédirac

Décès. — Vendredi 23 décembre, à 10 heures, ont eu lieu les obsèques de M. Jean Bonnafous, propriétaire à Gaudet, décédé subitement.

Le défunt n'était âgé que de 57 ans. En cette pénible circonstance, nous adressons à sa veuve, à ses deux fils et à tous les membres de la famille, l'expression de nos sympathiques condoléances.

Souillac

Hyménée. — Vendredi 23 décembre, a été célébré le mariage de M. Paul Couderc, pharmacien, fils de M. Couderc, adjoint au maire de Souillac, avec Mlle Yvonne Dalle, fille de M. Dalle, docteur en médecine à Paris.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Attention aux rhumatismes la saison va changer

A chaque changement de saison, les rhumatisants connaissent un retour de leurs douleurs ; c'est le moment pour eux de faire la cure de cachets Gandol qui, non seulement élimine l'acide urique, mais selon une nouvelle découverte empêche ce poison de se reformer dans l'organisme. Des exemples qui se chiffrent par milliers montrent qu'avec le Gandol les rhumatisants ont la certitude de mettre fin à leurs douleurs les plus rebelles : maux de reins, goutte, sciatique, névralgies, douleurs articulaires. La cure revient à 14 fr. 30. Ttes Pharmacies et Pharmacies à Cahors.

AUX QUATRE-SAISONS

Guyoneaud

34, Bd Gambetta (face la Mairie) CAHORS
EPICERIE FINE

Se recommande par sa confiserie premier choix

BONBONS,
CHOCOLATS,
ARTICLES DE FIN D'ANNÉE

CHAMPAGNES,
FINES BOUTEILLES,
LIQUEURS.

Du bon goût, du net, de la loyauté
PAS D'ARTICLES
DE LIQUIDATION

Dernière heure

Les traités franco-italiens de 1935

De Rome. — Comme suite à la communication du 17 décembre par laquelle le gouvernement fasciste informait le gouvernement français qu'il ne tenait plus pour valables les traités franco-italiens de janvier 1935, M. André-François Poncet, ambassadeur de France, a fait tenir au comte Ciano une note qui constitue un exposé du point de vue français sur cette question.

Démenti du ministère des Affaires étrangères

De Paris. — On dément officiellement au Ministère des Affaires étrangères que du matériel de guerre italien ait transité en France, à destination de l'Espagne nationaliste.

Tragique bilan de fêtes

De New-York. — Le bilan des morts violentes qui se sont produits pendant les fêtes de Noël à New-York, s'élève actuellement à 263, survenues pour la plupart à la suite d'accidents d'automobiles.

REMERCIEMENTS

Monsieur Pierre CABANES, Inspecteur principal des Contributions Indirectes, à Cahors, Madame Pierre CABANES et leur fille ; Monsieur Jules CABANES, négociant à Cahors, Madame Jules CABANES et leur fille ; Madame et Monsieur ANXIAUME et leurs enfants ; Mademoiselle Marcelline COURPET ; Monsieur et Madame Henri COURPET et leurs enfants ; Monsieur et Madame Louis SAVY ; Madame Veuve Jean CABANES ; Madame Veuve Jules CABANES ; Madame Veuve DELTEIL ; Les familles COURPET, CABANES, SAVY, FERNANDES, FAURY, DECREMPS, GAGNAYRE, CABARROT et tous les autres parents alliés et amis remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Mme Vve Antoine CABANES

Née COURPET

REMERCIEMENTS

Cahors-Cras

Monsieur Antoine ALBAREL ; Monsieur et Madame Marcel ALBAREL et leurs enfants ; Les familles DELTEIL, HÉNOQUE, CARRIÈRE, GIPOULOU, PRADAL, tous les autres parents et alliés remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur douleur ou qui ont assisté aux obsèques de leur regrettée

Madame A. ALBAREL

Née Emilie CARRIÈRE

AVIS DE NEUVAIN

Les familles OUSSET, GUYOU, BARRÈRE, PEYRAT, DARNIS vous prient de vouloir bien assister au service de neuvain qui sera célébré le mercredi 28 décembre, à 9 heures, en l'Eglise Cathédrale pour le repos de l'âme de

Madame Vve Marie-Anne OUSSET

Née BARRÈRE

NOEL NOUVEL AN

La certitude de faire plaisir en offrant des fleurs

Maison TARDIEU

Rue du Lycée, CAHORS

POUR VOS ETRENNES

N'hésitez plus, le meilleur cadeau utile à offrir pour le travail et la santé est un vélo.

Chez Motobécane

vous trouverez

1° Pour les petits : des vélos toutes tailles

2° Pour les grands : les nouveautés 1939, ainsi que des soldes de certaines catégories 1938.

3° Des vélocycles 4 temps, bloc moteur 3 vitesses, dernier cri.

BESSAC, 28, quai de Regourd, CAHORS

entreprendre, s'il triomphait, celle qu'il aimait serait le prix ?

Malheureusement les fonctions de chargé de cours à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand, sans être par trop absorbantes, n'étaient point une sinécure. Elles ne laissaient pas à Gilles des loisirs suffisants pour lui permettre d'étudier, comme il l'aurait voulu, l'affaire mystérieuse qu'il s'agissait d'éclaircir. Il avait à peine trouvé le temps d'aller deux ou trois fois à Paris où il avait interrogé quelques anciens amis du financier si brusquement disparu, n'en avait obtenu que des renseignements vagues et des affirmations sans preuves.

On croyait au suicide ou à l'assassinat de M. Aubin, sans savoir pourquoi. Et puis, c'était déjà si loin ! Ceux que le drame de Kermor avait, tout d'abord émus, en parlaient maintenant avec détachement et philosophie. « Que voulez-vous ? Ce pauvre homme a emporté son secret dans la tombe... Il n'est pas revenu dire ce qui s'était passé... S'il y a des assassins, ils courent toujours. On ne les retrouvera jamais... A quoi bon s'occuper de cette affaire ? »

Tels étaient les propos vraiment décourageants que Gilles avait recueillis à Paris. Il en avait fait part à Guillemette, parce qu'il avait espéré que la jeune fille, comprenant enfin qu'il était impossible d'obtenir quelque précision sur la manière dont son père était mort, consentirait à abandonner un projet irréalisable et à l'ac-

cepter pour fiancé sans exiger de lui qu'il poursuivît cette inutile enquête. Mais, une fois de plus, il s'était heurté à l'irrévocable décision qui, du résultat de ses recherches, faisait dépendre son bonheur.

Guillemette, il est vrai, promettait de l'aider. Elle l'aidait déjà très efficacement en soutenant son courage, en lui communiquant la foi qu'elle avait dans le succès de la tâche que, par amour pour elle, il avait entreprise.

— Etes-vous allé voir Célestin Tréard ? lui demanda-t-elle, quand il lui avoua qu'il revenait de Paris, très découragé.

— Non. Il habite la campagne, assez loin.

— Magny-en-Vexin, son pays natal. Je vous l'avais dit.

— Je n'ai pas eu le temps d'aller jusque-là.

— C'est dommage.

— Vous croyez qu'il est en mesure de fournir quelques renseignements ?

— Je l'ignore. Au début, il était comme nous, il ne savait rien. Mais il se peut qu'ayant réfléchi, étudié la question, il ait découvert quelque piste. Car, serviteur fidèle et ami dévoué, il n'a jamais cru que mon père fût coupable de ce qu'il avait volontairement

la mort.

— J'irai le voir, dès que j'aurai quelques jours de liberté.

— Merci. Merci encore.

De travailler ensemble à tâcher d'éclaircir le douloureux mystère,

leurs âmes s'unissaient plus étroitement. Et pourtant, craignant de s'avancer trop, de laisser croire à Gilles qu'elle pourrait, en cas d'échec des recherches commencées, revenir sur sa résolution, la jeune fille se faisait parfois plus réservée, plus distante. Ces alternatives de froideur voulue et de confiance intime incitaient le jeune homme à multiplier ses efforts pour atteindre le but. N'était-ce pas, — il en avait peur — un but inaccessible ?

En tout cas, il devait lutter. Il profita du premier congé qualifié de pont par l'argot de ses élèves pour aller à Paris et, de là, par l'autocar qui va vers Rouen, gagner Magny-en-Vexin.

Arrivé dans cette petite ville vieillotte et pittoresque, qui s'étage au flanc d'un coteau, non loin de Saint-Claire-sur-Epte et, par suite, presque aux confins de l'Île-de-France et de la Normandie, il demanda où demeurait l'ancien fondé de pouvoir de la banque Aubin. On lui désigna une toute petite maison, située un peu en dehors de l'agglomération. C'était là que Célestin Tréard, qui avait remué des millions et touché de gros émoluments, menait tout seul, une existence des plus modestes, à laquelle suffisaient la très faible partie de ses économies qui avait pu échapper au désastre et les quelques ressources qu'il se procurait en aidant plusieurs commerçants de l'endroit à tenir leurs écritures.

(A suivre)

Jusqu'à ce que j'aie prouvé qu'il ne s'est pas donné volontairement la mort, je ne me marierai pas.

